

**BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN**

ASBL



Organisme Agréé

SIEGE BRUXELLES  
Boulevard Clovis 15  
1040 Bruxelles  
Tél. (02) 230.81.82  
Fax (02) 230.80.08

SIEGE ANTWERPEN  
Van der Sweepstraat 3 bus 44  
2000 Antwerpen  
Tél. (03) 216.28.90 - 216.28.91  
Fax (03) 238.86.65

V. ref.: \_\_\_\_\_

N. ref.: \_\_\_\_\_

RAPPORT N°: 02A/2407

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE  
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION**

ADRESSE DE L'INSTALLATION : 9 Clas des  
Mimosas Kraijen

PROPRIETAIRE : Hab 2 Host-Cott

Adresse : idem

DEMANDEUR : idem

Adresse : idem

INSTALLATEUR : idem

Adresse : idem

TVA : idem

DISTRIBUTEUR : Electrabel  
Ref.: \_\_\_\_\_ Compteur n° à placer  
Index : jouw behoorde

Date du contrôle : 14/10/6/1993 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant.

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPT art. 262) (P.T. art. 231) (Prescriptions distributeur) Electrabel

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Température - Renforcement; Type locaux : Maison (Hab.)

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement : Tension 3X220V Protection raccordement 40 A max

Câble aliment, tableau princ : 4 X 10 mm² Inter.gén. : type 40A 0,3A

Type électrode de terre : boules - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma: TT

Nombre de tableaux : 1; Nombre de circuits term.: 12; RA: 27 Ohm; RI tot -5- MOhm

DESCRIPTION : 40A 0,3A - Touss -  
0,03A - BCD

Infractions constatées et/ou notes : Neaut

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaire et de situation ont été visé. L'Installation doit être vérifiée avant le 14/10/6/1993 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

2. L'installation n'est pas conforme.

3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pendant autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme.

L'AGENT VISITEUR :  
n° + nom + signature

Le directeur:

OZP.KRNAC J.H.